



12 août 2016

Le Mot du Maire



Le patrimoine.

Depuis une trentaine d'années, un mot s'est imposé, peu courant jusque-là : le patrimoine, c'est-à-dire tous les biens -personnels et collectifs- dont chacun hérite en naissant. Longtemps, on a réservé le mot de patrimoine aux seuls grands monuments : châteaux, palais, cathédrales... Aujourd'hui, fort heureusement, la notion de patrimoine a « explosé, on a quitté

le bas de laine et le « monument historique », l'église et le château pour se réfugier au lavoir du village et dans un refrain...le patrimoine a quitté son âge historique pour entrer dans son âge mémoriel : le nôtre. »* au point d'intégrer tout ce qui nous est légué, y compris les biens les plus modestes.



De sorte que l'on peut dire qu'un petit bourg comme Elzange a son patrimoine ! Certes, il n'est pas de même nature que celui de Metz ou de Strasbourg mais il a une valeur et nous, nous avons le devoir, habitants d'Elzange, de le faire connaître et de le conserver le mieux possible. Il n'est pas dit, d'ailleurs, qu'un jour nous n'organisions pas lors des Journées nationales du Patrimoine (cette année les 17 et 18 septembre) une visite du patrimoine elzangeois.

Si, donc, nous ne possédons pas de monuments grandioses et anciens, nous avons cependant la chance d'avoir une église du XVIII^e siècle, un presbytère de la même époque, une mairie reconstruite après la 2^{ème} guerre mondiale (1950), une bibliothèque toute récente, un Espace socioculturel moderne et fonctionnel, le stade Gilbert Junger, le Groupe Scolaire installé très confortablement dans une caserne de la Ligne Maginot, les vénérables Croix de chemins, appelés bildstocks. Tous ces lieux et ces monuments ont une histoire que nous devons connaître et transmettre.

Nous pouvons inclure aussi à notre patrimoine communal, les moyens de communications, l'éclairage, l'assainissement etc.... D'ailleurs, un des rôles d'une municipalité est de prendre en compte le patrimoine laissé par nos anciens, de le sauvegarder, de le compléter. C'est ce qu'ont fait les différentes instances municipales qui se sont succédé. Bref, n'ayons surtout pas honte de notre patrimoine local, et faisons-le aimer à nos jeunes.

* Pierre Nora, historien né en 1931, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales



Votre Maire, Guy SOULET

INFORMATIONS COMMUNALES

A la veille des vacances, l'assemblée communale s'est réunie fin mai. Décisions :

Vente du minibus

Le minibus Renault a été acheté le 7 août 2002 (*donc nous l'avons gardé 14 ans.*)

Prix d'achat à l'époque : 40 280,00 € H.T. 48 174,88 € T.T.C.

(Le précédent nous l'avons acheté en 1985, date de la création de la Régie de Transport. On l'avait gardé 17 ans !)

Celui-ci est en état, malgré les déboires (porte latérale, ceintures...) que nous avons eus. Nous avons la possibilité de le vendre pour 6 000,00 €, à la Sté qui exploite la carrière de l'anhydrite.

Proposition votée :

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité des présents, de vendre le minibus Renault, immatriculé CW 292 LW, pour la somme de 6 000,00 €.

*Ce véhicule avait été acheté le 07 août 2002 pour la somme de :
40 280,00 € H.T. 48 174,88 € T.T.C.*

Le Maire est chargé de compléter le dossier et de signer toutes les pièces s'y rapportant.



Décision modificative n°1 au Budget Primitif de la régie de Transport.

Suite à la vente de notre minibus, le Trésorier Principal de Thionville 3 Frontières, nous demande de modifier la rédaction du budget primitif de la régie de transport.



Après délibération, il est décidé, à l'unanimité des présents, d'effectuer la modification suivante au B.P. 2016 de la Régie de Transport :

Article 024 en recettes 6 000,00 €

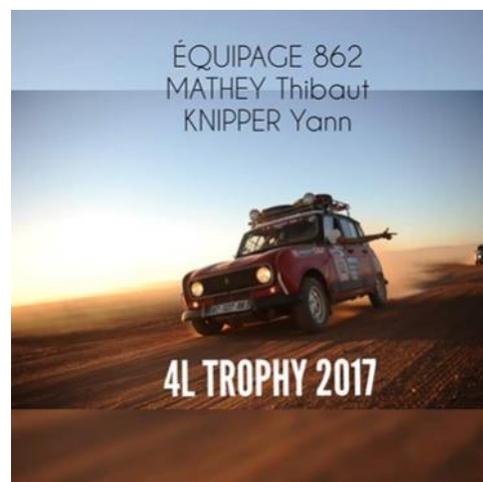
Article 2182 en dépenses 6 000,00 € (pour amortissement du nouveau)

Partenariat 4 L Trophy

Après présentation et étude du projet établi par un jeune Elzangeois, étudiant, Yann Knipper, considérant qu'il s'agit d'une expérience intéressante, mêlant défi sportif, dépaysement et solidarité (acheminement de fournitures scolaires et sportives dans des villages marocains), qu'elle est donc un exemple pour la jeunesse, l'assemblée a voté une aide de 500,00 € à verser lorsque « l'aventure » sera retenue par les instances responsables.

Le 4 L Trophy, est un raid aventure réservé aux étudiants et qui se passe dans le désert marocain à bord d'une Renault 4 L, achetée et « rénovée » par les participants eux-mêmes. Il a lieu chaque année.

Selon le rapport du 4 L Trophy 2011, 60 tonnes de matériel scolaire et sportif ont été apportées à des associations, choisies par l'UNICEF, sur place, qui ont trié, compté toutes les fournitures neuves pour la plupart. On doit y rajouter 50 ordinateurs, 3 défibrillateurs, des béquilles, des corsets, et une centaine de trousseaux de premiers secours.



Rétrocession de la compétence « service d'accueil périscolaire » aux communes.



Considérant la volonté exprimée par la CCAM – dans sa délibération du 24 mai 2016 – d'assortir, le cas échéant, la rétrocession de cette compétence par un engagement simultané d'études destinées :

- d'une part, à analyser l'opportunité, les conditions, les contours, les préalables ou prérequis à considérer, les stratégies envisageables ainsi que les modalités d'exercice d'une reprise éventuelle, à moyen terme, de la compétence pleine et entière « Services d'accueils périscolaires » par la CCAM ;
- d'autre part, à analyser les critères et dispositifs légaux susceptibles d'être mobilisés par la CCAM (Dotation de Solidarité Communautaire et/ou fonds de concours) pour soutenir la prise en charge de la compétence rétro-cédée aux Communes membres, dans le cadre d'un soutien qui devrait en priorité rechercher une cohérence et une équité dans le traitement des

26 communes, au regard de leurs enfants bénéficiaires du périscolaire.

Considérant que, pour être entérinée, cette proposition d'évolution des statuts de la CCAM doit être adoptée à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER la proposition de rétrocession aux Communes membres de la compétence « Service d'accueils périscolaires » et son exercice plein et entier par ces dernières ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, le cas échéant et sous réserve de validation par voie d'arrêté préfectoral de nouveaux statuts à la CCAM, toute démarche ou à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre des compétences qui redeviendraient communales à l'issue des révisions statutaires engagées au niveau communautaire.



Où l'on reparle de « patrimoine » !

St. Pierre Aux Liens, notre vénérable église, qui est une grande partie de notre patrimoine, a vu les marches de son autel principal rénové, juste avant la fête de son saint patron.



Le montant des travaux, pris en charge par le C.F. s'est élevé à 6 159,00 €. Comme indiqué dans un précédent petit elzangeois, la commune a décidé de participer à ces frais à la hauteur de 20 %.

C'était le seul endroit du chœur de cet édifice encore recouvert en bois et qui avait mal vieilli ! Le conseil de Fabrique qui veille à l'entretien des biens temporels de la paroisse, a confié à l'entreprise de marbrerie Sommen la réfection de ce mini escalier : enlèvement du bois et construction de marches en pierre à l'identique du chœur.



2 présidents s'arrêtent : Changement à la tête de deux associations

Deux personnalités qui ont marqué le Sport elzangeois.

Claude Duchaussoy 33 ans de présidence à l'A.S.C.E.

« Le Claude et sa Yvonne » forment durant ces années un couple mythique ! S'ils ne sont pas à la maison, c'est facile de les trouver, Claude au stade, Yvonne au jardin... Notre « Guy Roux » elzangeois, a dirigé ce club de foot, avec intelligence, gentillesse, en bon père de famille, ne rechignant devant aucune tâche. Sa maison est grande ouverte ainsi que son téléphone : on y va pour un renseignement, pour s'inscrire à une soirée ou tout simplement pour demander un service, boire un punch !



Qui n'a pas vu sa silhouette un peu « enrobée », coincée sur la tondeuse, parcourir le terrain de foot, afin que « sa » pelouse soit prête à recevoir les équipes le dimanche. Ou même en train de nettoyer les installations après le passage de nos jeunes footballeurs. On pourrait établir toute une liste de tâches, qui normalement ne font pas partie du rôle d'un président, mais on ne refait pas « le Claude » !

Connu de toute la gent footballistique du canton et même du département, ce meneur d'hommes hors du commun, ce patriarche à quelques mois de devenir octogénaire, le cœur gros (quoiqu'il en dise), a pris la décision de laisser la place à plus jeunes que lui et de leur « abandonner » son cher terrain, qu'il a souvent entretenu et dont il est si fier.

Merci Claude, grâce à toi beaucoup de jeunes ont connu la discipline et la joie de taper dans un ballon. Merci Yvonne et merci à toute la famille, tous impliqués derrière le Président et grâce à qui cette association a offert d'inoubliables belles journées de fêtes conviviales à toute la population.

Jérôme Rigottier-Gois 7 ans à la tête de l'association « Body-Boxing-Défence ».

Arrivé à Elzange en 2008, pratiquant personnellement, plusieurs sports depuis toujours, désireux de former à son tour des jeunes, il crée immédiatement ce club sportif, à la discipline très spécifique et peu connue dans notre commune. Il contacte la municipalité qui lui met à disposition une salle, aussitôt rénovée, en particulier le sol conçu pour le sport et les ...châtes. Devenu entraîneur lui-même, il y inculque « un esprit sportif dans une ambiance conviviale, afin que chaque participant, jeune ou plus âgé, garçon ou fille, obtienne des acquis techniques, permettant une connaissance de la discipline et surtout une victoire sur soi-même. » comme il aime l'expliquer.

Désireux d'entamer une autre vie d'animateur dans un sport différent, il laisse un groupe d'une vingtaine de participants aux mains d'un champion qu'il a formé et aidé à gravir les échelons de ce sport, afin d'obtenir les diplômes nécessaires, Mounime Addaou, Elzangeois depuis plusieurs années.

Merci à Jérôme, pour toutes ces années consacrées à la jeunesse sportive elzangeoise. Bonne chance à Mounime.



Nouveaux comités

à l'A.S.C.Elzange

Merci Claude, bonne chance Sylvain !

Lors de la dernière assemblée générale annuelle, le comité de l'Association Sportive et Culturelle, a été renouvelé. Suite au départ de Claude qui a assuré la présidence durant 33 ans, de nouvelles têtes ont décidé de reprendre la direction de cette association qui gère spécialement les équipes de football.

C'est un jeune président, footballeur dans l'âme, Sylvain Rakamaric, membre du club depuis plusieurs années qui a été élu par ses pairs. Il sera secondé par un vétéran, Carlos Rodriguez, amoureux de la balle ronde, Elzangeois de longue date, qui a fait partie de toutes les équipes et



Le nouveau comité



Le Président : Sylvain

des comités, une valeur sûre qui amènera son expérience au service des plus jeunes.

La jeunesse, justement, en la personne de Kassandra Bajbus et de Charly Louis, s'occupera du secrétariat. Quant au nerf de la guerre, la trésorerie, elle sera tenue par un autre vétéran, habitué des finances, Juan Largo Velasco, dit Fernand, chef d'entreprise, accompagné d'Audrey Rakamaric. De nombreux assesseurs ont tenu à soutenir ce nouveau comité : Pierre Gilles, Cédric François, Gérald Macrelle, Roger Monelle, Denis Hoffmann, Alain Louis, Jacques Carmona, Denis Musesselek et Fabrice Hentinger.

Le foot à Elzange va repartir avec du sang neuf, en effet, aux dernières nouvelles, on apprend que plusieurs anciens joueurs d'Elzange, partis sous d'autres cieux, ont décidé de rejoindre le club de leur début. Souhaitons bon vent à tous ces sportifs bénévoles et que le football soit un plaisir partagé, pour notre jeunesse.

Au « Body Boxing Defence » :

Merci Jérôme, bonne chance Mounime

Les membres du comité, après la tenue de l'assemblée générale annuelle, qui clôturait la saison sportive, se sont rassemblés et ont constitué le nouveau bureau qui prend les commandes de cette association. Jérôme, le président sortant, a expliqué qu'il ne désirait pas renouveler son mandat. Voici le nouveau comité :

Président : Mounime ADDAOU, jeune diplômé, ancien élève de Jérôme,
Vice-Président : Yves KURTZ - Secrétaire : Amal ADDAOU – secrétaire adjointe : Myriam TESSARI – Trésorière : Virginie EVRARD.

Le nouveau président a tenu à remercier chaleureusement, au nom de tous, Jérôme, le fondateur de l'association, qui leur a inculqué les principes de ce sport ainsi que les techniques, par ces paroles : « C'est grâce à toi, Jérôme, si aujourd'hui je me sens capable de reprendre le flambeau et à mon tour de transmettre cette discipline, merci. »



Le Président : Mounime



Et la nouveauté, à la prochaine rentrée, c'est que l'association accueillera, hommes, femmes, mais surtout des enfants à partir de 6 ans !

Les horaires des cours sont déjà programmés, toujours au même lieu :

Lundi et mercredi de 20.30 h à 22.00 h pour les 16 ans et plus

Samedi de 10.00 h à 11.00 h pour les 6 à 10 ans

Samedi de 11.00 h à 12.00 h pour les 11 à 15 ans.

Pour plus de renseignements, s'adresser à Mounime, président : 06 21 21 74 53 ou à Virginie la trésorière : 06 50 22 23 92.

Bonne chance à ces jeunes bénévoles et merci.



Fêtes des voisins.

Deux quartiers ont renouvelé, cette année leur rencontre conviviale entre voisins autour d'une bonne table en plein air.

A la cité, c'est Françoise et Alain qui avaient pris les choses en main et convié leurs voisins de la rue de Bretagne et environs. Redoutant la pluie qui cette année s'invitait assez souvent et sans prévenir, ils avaient dressé leur table sous le préau de l'école. Excellente ambiance et prêt à renouveler l'année prochaine.

Au lotissement du Hohdorn, où ce rendez-vous est vraiment devenu une institution, papy Gégé et Anne-Marie, entourés des compères, Jean-Luc, Roger, Gilbert et leurs dames, ont encore réussi une soirée qui restera dans les mémoires. Un morceau du chapiteau protégeait les amis. Bon pour renouveler en 2017, ont voté les présents.



La kermesse de fin d'année scolaire 2015-2016.

Ambiance brésilienne : sambas, couleurs, et musiques typiques dans la cour de Maginot.

Tradition oblige, les élèves de Maginot ont fait leur « show » de clôture de l'année scolaire, samedi 25 juin après-midi. En partenariat avec l'Association Sportive et Socio-éducative –A.S.S.E.– du groupe scolaire, l'équipe pédagogique avait entraîné tous nos jeunes Elzangeois à une fête dont le fil rouge était Rio, le Brésil, les Jeux Olympiques ... actualité oblige !



Vivement applaudis, les élèves ravis de leur succès, ont pu se détendre un peu, entre deux averses, en participant à des jeux, pendant que parents et amis dégustaient les tartes-maison, sous le chapiteau.

Malgré une météo vraiment maussade, l'assistance, toujours aussi nombreuse, a pu applaudir les différentes danses brésiliennes, les costumes chamarrés aux couleurs vives, la danse des rubans, enfin tout un spectacle rappelant ce pays d'Amérique du Sud.



Très belle victoire de la Lorraine sur le TFJV 2016 !

Et une championne de France elzangeoise !

Natasa Milosevic, elzangeoise depuis quelques années, est une fanatique du vélo ! Elle vient de participer durant la semaine du 25 au 29 juillet, à des Olympiades de V.T.T. rassemblant des équipes de jeunes vététistes de toute la France, 18 participants par Région. Nos pays voisins l'Allemagne, la Suisse... avaient également envoyé des coureurs. Cela s'est passé au Lac Blanc, en Alsace.

Faisant partie du VC d'Hettange-Grande, Natasa a été sélectionnée (minime) dans l'équipe de Lorraine comprenant 3 groupes de 6 jeunes sportifs chacun, divisés en benjamins, minimes et cadets. Chaque jour de cette semaine sportive des concours étaient organisés donnant des points à chaque équipe. Cette rencontre, qui a lieu chaque année s'appelle le « Trophée de France des Jeunes Vététistes ».

Résultat final, pour cette année, communiqué par le Comité Régional de Lorraine de Cyclisme, après bien des frayeurs, la Lorraine est championne de France. Podium 2016 :



Natasa Milosevic



1er Lorraine 6 610 points
2ème Alsace 6 407 points
3ème Franche Comté 6 273 points.

Régine, Présidente du CRVTT Lorraine a déclaré : « Cette victoire est d'autant plus belle que nous décrochons le dernier TFJV sous cette forme, le dernier également pour la Lorraine avant l'union des régions et le dernier de cette olympiade ».

Bravo Natasa, les Elzangeois sont fiers d'avoir une championne de France dans leur commune !

Vacances mais travaux !

Les élèves du cours moyen ne reconnaîtraient pas leur classe : plus une table, affiches enlevées, et deux peintres en action. Durant ces deux mois de congé, la municipalité a confié à l'entreprise.....le soin d'embellir et de rendre plus agréable cette salle : faux-plafond (amélioration de l'acoustique et du chauffage), peintures gaies, sol rénové.



Les plus jeunes ne sont pas oubliés : l'entrée de la maternelle retrouve un air de neuf avec le recouvrement complet des escaliers et du palier.

Souhaitons que ce rajeunissement permette une rentrée plus agréable pour les enfants et ... leurs maîtres !



Fête patronale.

Cela fait partie du patrimoine ! Il y a fort longtemps, nos ancêtres avaient choisi Saint Pierre Aux Liens, comme patron et protecteur de la paroisse, de la commune. L'église a fixé au 1er dimanche du mois d'août la fête de ce saint. Et ainsi chaque année, en plein été, variant de quelques jours, les Elzangeois se retrouvent pour « leur » fête. C'est l'occasion d'inviter la famille, les amis autour d'une bonne table.



Bien entendu, il y a la fête religieuse, avec une grand-messe solennelle, en l'honneur

du saint patron, puis la fête profane. L'organisation de cette dernière est confiée à une association. Depuis des décennies, c'est l'A.S.C.E. qui en est chargée. Mais pour respecter l'ordre et l'origine de cette journée, c'est à la sortie de la cérémonie religieuse, tout près de l'église sous



le célèbre marronnier, que l'apéritif est servi et donne le coup d'envoi de ce dimanche festif !

Et donc dimanche 7 août 2016, le jeune comité de l'ASCE, fraîchement élu, a offert aux Elzangeois et à leurs invités, leur journée conviviale très réussie. Le matin au pied de l'église, l'après-midi sur les installations du stade Gilbert Junger, où une foule essayait de trouver une place sous les deux chapiteaux pour déguster l'excellent jambon à la broche. Cerise sur le gâteau, à 23 h un feu d'artifice, époustouffant, offert par la municipalité, a clos les festivités.



RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Classe de Rachel VIVIER

PETITE SECTION : 5

BARBIER JUNGER Nolan
DEL GUERCIO Oscar
LEICK Maxime
SIEGRIST Jules
VERON Paul



MOYENNE SECTION : 11

ARSAC Lily
BELMO Noéline
COSTA Hugo
JEANSON Emy
KSZAK Cléo
LARDE Lola
LOPES OLIVERA Lexie
MOREL Luka
PLA Kevin
SIKLI Chloé
STULFAUTH Loghan

GRANDE SECTION : 10

CASTELLOTTO Louann
CRAPANZANO Flavio
DEL GUERCIO Yanis
DESBOIS Marceau
FLAMME Calista
HUSSON Kylian
KREMER Mattéo
MONNAUX Zoé
PLA Maeva
RAKAMARIC Mickael



Classe de Dominique BAUCE

C.P. : 10

ADDAOU Radia
DELESALLE Lana
DIDELOT Léo
HARY Léo
KAZUBSKI Margaux
LEICK Lilou
MESQI Shahid
SOUCHARD Timothée
TRIKI Timothé
VERON Clément

C.E.1. : 7

BOLUDA Ethan
CEROU Louise
CEROU Maëlle
DESBOIS Julianne
DIFFERDANGE Océane
STRUPP Charley
TESSARI Célya



CARTE DE BUS

Elles sont à retirer en mairie
à partir du 14 août 2015.

- pour 1 enfant : 70 €
- Pour 2 enfants : 95 €
- Pour 3 enfants : 120 €



Classe de Marie-Josée BRUCK

C.E.2 : 10

BODIN-MAX Cassie
DEL GUERCIO Elio
EMO Matthias
FICCO Lola
KREMER Noa
LARDé Baptiste
MAIRE Elisa
MEKNACI Sofiane
PAUL Océane
RIBEIRO Emma

C.M.1 : 9

BLUM Samantha
GRAND Camille
GRAND Charlotte
HAMAMA Syrine
HOSY Lena
KAZUBSKI Axel
MARSON Alizé
MESQI Nayssam
STRUPP Maël

Classe de Marc HIEBEL

C.M.1. : 5

DIDIER Charles
MULLER Sélène
RIGOTTIER-GOIS Mathis
RUNGASSAMY-KIEFFER Lilou
TRIKI Sacha

C.M.2 : 17

BESANÇON Baptiste
BOLUDA Romane
CADIN-REMY Cordélia
CESARIO COMTE Lorena
COLLIN Manon
EMO Emma
FOUCAUD Romane
GRISO Raffael
HARY Solène
HINSCHBERGER Yanis
JAROSZ Suzanne
LEGOUT Anaïs
LEYK ALEXIS
MOUZER Romane
PALMISANO Célia
PFLIER Cassie
TOTTH Lisa



Mairie d'ELZANGE



HORAIRES BUS SCOLAIRE

Année scolaire 2016/2017

- **1ère Rotation:**

CP-CE1-CE2-CM1-CM2

Arrêts bus scolaire	Lundi-Mardi - Jeudi-Vendredi				Mercredi	
	Matin		Après Midi		Matin	
	Aller	Retour	Aller	Retour	Aller	Retour
Fin des cours		11h30		15h30		10h30
Départ Ecole	7h34	11h32		15h32		10h32
1° Cité des Officiers	7h37	11h35		15h35	8h07	10h35
2° Ferme du GRIESBERG	7h39	11h37		15h37	8h09	10h37
3° Abri bus. Rue du moulin	7h44	11h42		15h42	8h14	10h42
4° Rue de la mairie/scierie	7h45	11h43	13h09	15h43	8h15	10h43
5° Eglise	7h46	11h43	13h10	15h43	8h16	10h43
6° Lotissement HOHDORN	7h48	11h45	13h11	15h45	8h18	10h45
7° Moulin	7h53	11h49	13h16	15h49	8h23	10h49
8° Cité des Officiers			13h18			
9° Ferme du GRIESBERG			13h19			
10 Ecole	7h55		13h25		8h25	
Début des cours	8h00		13h30		8h30	

- **2ème Rotation:**

Maternelle

Arrêts bus scolaire	Lundi-Mardi - Jeudi-Vendredi				Mercredi	
	Matin		Après Midi		Matin	
	Aller	Retour	Aller	Retour	Aller	Retour
Fin des cours		11h50		15h50		10h50
Départ Ecole	8h03	11h52		15h52	8h33	10h52
1° Moulin		11h53				
2° Abri bus. Rue du moulin	8h05	11h54	13h35	15h54	8h35	10h54
3° Rue de la mairie/scierie	8h06	11h55	13h36	15h55	8h36	10h55
4° Eglise	8h06	11h55	13h36	15h55	8h36	10h55
5° Lotissement HOHDORN	8h08	11h57	13h38	15h57	8h38	10h57
6° Moulin	8h13		13h43	16h03	8h43	11h03
Ecole	8h15		13h45		8h45	
Début des cours	8h20		13h50		8h50	

GL

Demande de carte nationale d'identité (CNI)

La durée de validité d'une CNI est de : 10 ans pour une personne mineure, 15 ans pour une personne majeure.

Remarque : à compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la CNI passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Pour une CNI délivrée à un majeur entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Pièces élémentaires du dossier :

- 1 formulaire de demande à compléter
- 2 photos d'identité récentes et ressemblantes (à placer dans une pochette ou une enveloppe, à agrafier p.6)
- 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an

L'intéressé doit présenter l'original de toutes les pièces produites ainsi qu'une copie.

Première demande :

- 1 extrait d'acte de naissance original de moins de 3 mois avec filiation complète
- Ou passeport sécurisé (électronique ou biométrique) valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Ou passeport Delphine valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française

Renouvellement : dans tous les cas, la CNI à renouveler (copie à transmettre au dossier)

- CNI sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- Ou 1 passeport sécurisé (électronique ou biométrique) valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Ou 1 passeport Delphine valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- Ou 1 extrait d'acte de naissance original de moins de 3 mois avec filiation complète
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française

En cas de perte ou vol :

- 1 déclaration de perte ou le dépôt de plainte
- 25 € en timbres fiscaux (à coller et oblitérer)

- 1 passeport sécurisé (électronique ou biométrique) valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Ou 1 passeport Delphine valide ou périmé depuis moins de 2 ans

Remarque :

- un extrait d'acte de naissance original de moins de 3 mois peut être demandé.
- Ou 1 extrait d'acte de naissance original de moins de 3 mois avec filiation complète
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française

Dans tous les cas :

- La production d'une pièce avec photographie peut être sollicitée pour s'assurer de l'identité du demandeur.

Si la situation du demandeur a changé depuis l'établissement de la carte actuelle, il convient de produire les justificatifs de ces changements.

Rappel : le livret de famille n'est plus une pièce administrative de référence.

Seuls sont pris en compte les actes d'état civil (acte de naissance, copie intégrale de l'acte de mariage, acte de décès).

Si la CNI est établie pour une personne mineure (s'assurer de la situation familiale)

Rappel : la présence personnelle du mineur, quel que soit son âge, est obligatoire lors du dépôt de la demande de CNI.

Outre les pièces élémentaires et les documents à présenter selon le type de demande :

- 1 pièce d'identité du représentant légal qui dépose la demande
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an (résidence principale du mineur), au nom du représentant légal
- Autorisation parentale : à gauche, l'état civil du représentant légal, et à droite celui du mineur. La case du cartouche p.7, autorisant la délivrance du passeport pour le mineur, doit impérativement être cochée.
- Le cas échéant, 1 copie du jugement de divorce précisant le dispositif de l'exercice de l'autorité parentale et de la résidence de l'enfant (1^{ère} page, page « par ces motifs », page avec les signatures), ou alors la convention avec le jugement qui homologue la convention

Remarque : nom d'usage (double-nom) : l'autorisation de l'autre parent est nécessaire dans tous les cas (première demande ou renouvellement)

Si la CNI est établie pour un majeur protégé

Outre les pièces élémentaires et les documents à présenter selon le type de demande :

- la décision de justice désignant le tuteur
- 1 pièce d'identité justifiant de la qualité du représentant légal

Justificatifs de domicile acceptés : tout justificatif en lien direct avec le logement :

- Facture d'électricité, d'eau de gaz, de téléphone. Les simples courriers ne sont pas recevables.
- Avis d'imposition ou de non imposition pour les revenus de l'année n-1. Les déclarations préremplies ne sont pas acceptées.
- Quittance de loyer d'un bailleur public ou privé bien identifiable (ex : OPAC, agences immobilières, syndics, ...)
- Attestation d'assurance du logement

Le service peut demander qu'un document considéré comme non clair, équivoque et non probant soit complété par un autre justificatif de domicile.

Les personnes majeures hébergées par des tiers devront présenter :

- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- la copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois

Rappel :

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Ne pas hésiter à le rappeler au demandeur.